

**Nombre de**

Séance du 8 décembre 2020

**conseillers :**

- en exercice : 19  
Présents : 15 puis 16  
à partir du point 6  
Excusé : 1  
Absents : 2

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Porte-du-Quercy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances à Saint-Matré, commune déléguée de Porte-du-Quercy sous la présidence de Monsieur Christian BESSIERES, Maire.

Étaient présents :

Mesdames C. MERCIER, M.-V. SERRES,  
Messieurs T. ANDRIEU, P. AUSSET, J.-F. BLANDINIÈRES, L. BORTOLU, J. BOUYSSOU, S. CAUZIT, J. COWLEY, F. GARY, P. LAURENS (à partir du point 6), J. LONGUETEAU, X. MOLES, P.-M. MOURGUES, D. RODRIGUES

**Date de**

**convocation :**

3 décembre 2020

Excusé : Anthony VALADIÉ Absents : D. GERALDO NOVO, L. SÉMÉNADISSE  
Est désigné(e) secrétaire de séance : Marie-Véronique SERRES

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h40. L'ordre du jour est le suivant : Tarifs occupation du domaine public, Longueur de voirie de la commune, Modalités de renouvellement de concession, Vente des granges Larroque, Désignation du correspondant défense, Exonération des loyers pour les professionnels, Subventions aux associations, Aliénation chemin rural Combe de Joffre (délibération annulée), Questions diverses

**1 – Tarifs occupation du domaine public**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2021 :

Sur la place de l'école : emplacement de 3m \* 6m déterminé par la mairie, au tarif annuel de 50€, payable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

**2 – Longueur de voirie de la commune**

Monsieur le maire rappelle au conseil que dans le cadre du recensement des données nécessaires au calcul de la DGF, il convient de fixer la longueur de voirie de la commune.

Après débat, le conseil valide :

la longueur de la voirie sur la commune est de 100 794 mètres linéaires.

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

**3 – Modalités de renouvellement de concession**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les tarifs de concessions dans les cimetières de la commune ont été décidés par délibération du 26 février 2019.

Monsieur le Maire propose de rajouter les tarifs de renouvellement de concessions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe les tarifs des cimetières de la façon suivante :
  - Concession trentenaire : 20 € / m<sup>2</sup>
  - Renouvellement de concession trentenaire : 10 € / m<sup>2</sup>
  - Case au colombarium trentenaire : 800 € l'achat, 50 € le prolongement pour 30 ans.
- rappelle que les dimensions des concessions sont de 3 m<sup>2</sup> pour une sépulture simple, et de 6m<sup>2</sup> pour un caveau.

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

#### **4 - Vente des granges Larroque**

Monsieur le Maire informe les conseillers du courrier reçu de CAUMON Grillages, qui souhaite se porter acquéreur des granges Larroque et du terrain attenant, sur la commune historique du Boulvé, parcelles cadastrées E 615, 617, 287 et une partie de la 502, pour la somme de 55 000 € (cinquante-cinq mille euros). Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait donné un accord de principe sur le projet, dans le but de garder l'entreprise sur la commune.

La commune n'a pas besoin d'une consultation des Domaines car elle a moins de 2 000 habitants. Après l'achat, l'entreprise ne louera plus le local sur Fargues, qui sera alors proposé à une ou deux entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la vente à CAUMON Grillages, des parcelles cadastrées E 615, 617, 287 et une partie de la 502, commune historique du Boulvé, commune nouvelle de Porte-du-Quercy ;
- les frais liés à la vente, au géomètre, à l'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur ;
- le prix de vente est fixé à 55 000 € (cinquante-cinq mille euros)

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint pour engager toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer l'acte de transfert de la commune historique du Boulvé à la commune nouvelle et l'acte de vente à venir.

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

#### **5 - Désignation du correspondant défense**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020, il convient de désigner le correspondant défense pour la commune

Le Conseil Municipal décide de désigner comme correspondant défense : Philippe AUSSET

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

Arrivée de P. LAURENS

#### **6 - Exonération des loyers pour les professionnels**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le salon de coiffure de Mme FAVÉ loue un local à la commune pour 100 € par mois.

Considérant la perte de chiffre d'affaires liée à la fermeture administrative obligatoire pendant la période de confinement d'un mois due à la crise sanitaire de la COVID-19, il est proposé de faire une remise de loyers :

Pour le mois de novembre 2020 au salon de coiffure de Mme FAVÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De faire une remise de loyer au salon de coiffure de Mme FAVÉ pour le mois de novembre 2020, soit 100 €
- Ampliation de la délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de la commune.

Votants : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 16

## 7 - Subventions aux associations

Monsieur le maire rappelle au conseil que des subventions ont été prévues au budget 2020. Toutes n'ont pas été versées car il n'y a pas eu de manifestation cette année, à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Monsieur le maire présente la liste des subventions non versées à ce jour.

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas attribuer les subventions suivantes (en euros) :

Comités des fêtes St Matré	900
Comités des fêtes Le Boulvé	900
Comités des fêtes Saux	900
Comités des fêtes Fargues	900
Le Boulvé et Vous	100
APE Sauzet	55
Quercy Musique	100
Parents d'élèves Sauzet	60

Votants : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 16

Monsieur le maire rappelle que les associations doivent faire la demande de subvention par écrit en début d'année, avant le vote du budget. Cette demande est nécessaire pour le versement des subventions par la Trésorerie.

## 8 - Aliénation chemin rural Combe de Joffre

Cette délibération est retirée. A l'avenir, la commune veut éviter les abandons perpétuels.

## Questions diverses

- La mairie a reçu une pétition contre la pause des compteurs Linky. Chacun est libre de refuser la pose. La pétition dénonce principalement le problème de l'assurance de ces compteurs et demande un arrêté de la mairie contre la pause. Monsieur le Maire a exposé le problème à Territoire d'Energie Lot qui s'est battue pour que ces compteurs soient gratuits. Les compteurs appartiennent à l'Etat via les communautés de communes alors que les lignes sont à la commune. EDF et/ou ENEDIS propose de recevoir individuellement toutes les personnes qui ont signé la pétition. Une date et un lieu seront définis ultérieurement.

- Pour les travaux de l'église de SAUX, l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) demande la réalisation d'une étude avec un diagnostic complet : intérieur, extérieur et mobilier. Un permis de construire sera ensuite déposé parce que c'est une église inscrite. Deux devis ont été présentés : Atelier 15 Juillet 22 592.40 € TTC et Gaëlle DUCHENE 8 508 € TTC. Le conseil décide de prendre celui de Gaëlle DUCHENE. Les frais d'étude sont subventionnés à hauteur de 80 – 85 %.

- Les travaux de la toiture de l'Eglise de Bovila vont bientôt commencer. Ceux de la maison Hugou vont être finis. Il ne reste que la pause des revêtements des sols. Ils seront à la location en janvier ainsi que la maison Chambon à Fargues.

- Les volets sont posés à l'appartement de Saux. La mairie va faire un inventaire de tous les volets à repeindre sur la commune. Le conseil décidera alors si les travaux sont réalisés en interne avec l'employé communal ou s'il faudra faire appel aux services d'un peintre. Pour les volets d'un autre appartement à Saux, la mairie va se renseigner pour voir s'ils peuvent être pris en charge au nom de la garantie décennale. Il ne reste plus qu'à peindre les rampes de Saux, le choix de la couleur doit être défini.

- Monsieur le Maire et Monsieur David RODRIGUES ont présenté un véhicule utilitaire pour la commune. Le conseil est d'accord pour l'achat de ce véhicule mais souhaite qu'un attelage soit ajouté.

- L'adressage est terminé et le dossier est parti à l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière). En début d'année, une consultation sera faite pour la pause des plaques et des panneaux afin d'inscrire la dépense au prochain budget.

- En 2021, il y aura les élections régionales et départementales le même jour. Il faudra prévoir 2 urnes et 2 isolements pour chaque élection. Il est rappelé qu'un seul bureau de vote est défini pour la commune, à la salle des fêtes du Boulvé.
- Pour le contrat d'électricité, la commune fait partie d'un groupement d'achat pour la révision des tarifs. Le marché a été attribué à EDF à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- La réunion prévue le 16 décembre pour le PADD est annulée parce que la charte départementale n'a pas été signée en raison de divergences sur la partie énergie renouvelable.
- Mercredi 9 décembre tous les drapeaux seront en berne sur les bâtiments communaux, journée de deuil national pour le décès de l'ancien Président de la République Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING.
- Monsieur Joël COWLEY fait un résumé de l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde. Le bureau fonctionne bien. Les réunions ont lieu tous les 1ers samedis de chaque mois. Les imprimés sont en cours de distribution. La carte des secteurs a bien avancé ; il remercie en particulier Jérôme BOUYSSOU pour son travail. Un rendez-vous avec Montcuq est prévu pour l'avancement du dossier.
- Madame Marie-Véronique SERRES fait un résumé sur la préparation de la prochaine gazette dont la sortie est prévue en janvier 2021.
- Pendant la période des fêtes le secrétariat sera assuré le 21 décembre de 14h à 17h à Saux, les 22 et 24 décembre de 14h à 17h à Saint-Matré, le 29 décembre de 9h à 12h à Fargues et de 14h à 17h au Boulvé ainsi que le 30 décembre de 14h à 17h et le 31 décembre de 9h à 12h. L'employé communal sera en congés du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021.
- Un problème sur la voirie est évoqué à Soussis. Le tour complet de la commune a été fait. C'est la communauté des communes qui choisit les travaux à effectuer en fonction de l'urgence. Pour la partie non communautaire, c'est la mairie qui décide des travaux.
- L'élagage va commencer jeudi 10 décembre par Saux, puis Saint Matré, Le Boulvé et Fargues.
- Le conseil envisage d'utiliser la grange de Fargues pour stocker le matériel communal, le futur véhicule et l'installation d'un atelier pour l'employé communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,  
Christian BESSIERES